

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 octobre 2024 à 19h 30 Salle de la mairie

Le Maire Philippe HEITZ

Membres présents : Philippe HEITZ - Etienne CHATELON – Mathieu ROUSSEAU
- Elisabeth VILLARD - Hervé MARCON - Benoît LAFFONT - Vincent CARREY - Émeline
RAPAUD - Madjid BRIBI.-

Membre représenté /

Membre absent Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD.

Secrétaire de séance Émeline RAPAUD

Le quorum de 6 est atteint.

Approbation du procès-verbal du 11 septembre 2024 à l'unanimité.

D2024-10-39 : Modification des statuts de la Communauté de Communes des Monts du Pilat

Monsieur le maire informe que la CCMP a besoin de procéder à la modification de ses statuts pour réaliser une actualisation de différents sujets : politique d'accueil du jeune enfant, création de terrains familiaux locatifs pour les gens du voyage, production d'énergie, etc. Il s'agit uniquement de sujets pour lesquels la compétence est déjà assumée par la CCMP. Les modifications consistent en des précisions ou mises à jour.

Pour procéder à la modification de ses statuts, la CCMP a besoin qu'au moins deux tiers des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou bien que la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes représentant les deux tiers de la population approuvent la modification.

Après lecture du nouveau projet de statuts de la CCMP par le Maire, il est décidé d'approuver à la modification de ces statuts à l'unanimité.

D2024-10-40 : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2023

Chaque année, un rapport sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement non collectif est présenté au conseil municipal.

L'adjoint au Maire, Etienne CHATELON, présente le rapport 2023. Il devra ensuite être transmis aux services préfectoraux.

Pour rappel, il existe 150 installations sur Burdignes (250 habitants concernés).

Après lecture du rapport et échanges entre les élus, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport 2023.

D2024-10-41 : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement collectif 2023

Chaque année, un rapport sur la qualité et le prix du service public d'eau et d'assainissement collectif est présenté au conseil municipal.

L'adjoint au Maire, Etienne CHATELON, présente le rapport 2023. Il devra ensuite être transmis aux services préfectoraux.
Pour rappel, 57 entités bénéficient d'un abonnement au service d'assainissement collectif.

Après lecture du rapport et échanges entre les élus, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Questions diverses :

- Marchés publics de Voirie – secteur route de la Faye du Coutelier à Grand Tony :

Les propositions de marché ont été réceptionnées. 4 offres ont été reçues.
Les entreprises sont BORNE TP, EUROVIA, EVTP, et MOLINA.
Les offres sont en cours d'analyse.

- Point sur les points lumineux :

Suite à la décision de suppression de points lumineux, le SIEL a mis en œuvre notre demande. Ils restent encore des hameaux à vérifier. Le conseil municipal confirme sa décision de limiter les points, notamment au regard des factures d'électricité qui ont augmenté du fait de la hausse du prix de l'énergie, malgré une baisse constatée de la consommation.

NB : La question se pose de retirer les points lumineux pour lesquels le conseil municipal a décidé de les éteindre. En effet, ceci serait irréversible mais le maintien des points lumineux engendrent des frais de maintenance. Pas de retrait envisagé pour le moment.

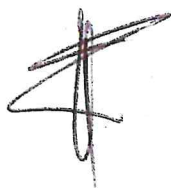
Proposition du SIEL de passer en ampoule LED :

Vu la réduction du nombre de points lumineux qui a été décidé, et au regard du coût d'investissement pour une telle technologie, il ne semble pas intéressant de passer en LED d'un point de vue financier. L'idée n'est donc pas retenue.

Fin de la réunion à 22h30.

Signatures

Le Maire



Le Secrétaire de Séance

